

M. Allard: Je sais que l'honorable député de Mont-Royal a hâte de parler et nous avons hâte de l'entendre, car la déclaration qu'il a faite au début de 1966, et que plusieurs journaux ont rapportée, a réellement jeté la consternation non pas tellement parmi ses commettants de Mont-Royal, qui ne pouvaient pas représenter une forte proportion de Canadiens français, mais dans la province de Québec et dans le cœur et l'intelligence des Canadiens français.

La réaction spontanée de la part des journaux et des gens qui suivaient ces questions était à l'effet que la déclaration de l'honorable député de Mont-Royal—j'espère qu'il l'appréciera dans quelques instants, s'il ne l'a pas déjà fait—ne correspondait pas au point de vue, à l'optique, aux désirs et aux aspirations du Québec ainsi que de la nation canadienne-française. Il me fait plaisir de le lui dire aujourd'hui, en cette enceinte. Aussi, est-il temps pour lui de prendre ses responsabilités, de se lever cet après-midi et nous dire ce qu'il pense du Québec, et jusqu'où il est prêt à aller pour donner au Québec, dans une Confédération renouvelée, le dynamisme et les pouvoirs qui lui appartiennent afin qu'il puisse s'épanouir selon un traitement d'égalité.

Voilà, monsieur l'Orateur, les remarques qu'on m'oblige à faire à l'occasion de mon discours. Je crois que cette réplique est opportune. Je crois que certains honorables députés devraient se lever sur ces questions importantes, cet après-midi. Il ne faut pas croire que de tels problèmes vont se régler d'eux-mêmes.

A ce sujet, la plus belle opinion qu'on puisse citer n'est pas tellement celle d'un Canadien, mais d'un professeur universitaire américain qui, il y a à peine un an et demi, est venu constater ce dynamisme nouveau qui va revitaliser le Québec, de même que les problèmes politiques et constitutionnels du Canada. Il est venu faire un stage de trois mois d'étude et d'observation au Canada, et dans le Québec. Il s'agit du professeur Griffith, dont le nom de l'université m'échappe. Voici ce que cet étranger, homme réaliste et pratique, et qui n'était prévenu contre aucune école de pensée, conseille après les constatations qu'il a faites: il recommande au Canada anglais de ne plus compter sur la bonne vieille résignation d'autrefois. On s'imaginerait, parce qu'on parle moins de séparatisme et qu'il y a moins de soubresauts, que les problèmes sont réglés. Ce n'est pas vrai. J'invite les honorables députés des autres provinces canadiennes à venir dans le comté de Sherbrooke, ainsi que dans les autres comtés du Québec, pendant les vacances de la Chambre, ou même à l'occasion d'une fin de semaine. Qu'ils soient de l'Ouest, des provin-

ces Maritimes ou de la Colombie-Britannique, qu'ils viennent visiter ce beau comté qui, comme bien d'autres dans les Cantons de l'Est, donne l'exemple du véritable canadienisme qui doit animer tous les Canadiens.

Au fait, le comté de Sherbrooke, situé au centre des Cantons de l'Est, était dominé, il y a une centaine d'années, par l'élément anglais. Aujourd'hui, il est à prédominance française, mais il y a juxtaposition de deux groupes ethniques ainsi que d'autres groupes ethniques qui sont venus s'y installer. Or, on n'y voit aucun problème, aucun conflit, aucune tension, aucune pression. Si le Canada était à l'image du comté de Sherbrooke, et d'autres comtés des Cantons de l'Est, on n'entendrait pas dire que la province de Québec veut ceci ou cela, ou qu'Ottawa devrait faire ceci et cela.

Le jour où l'on ne sera pas obligés de se débattre dans des conflits politiques et constitutionnels, à partir de ce moment-là, monsieur l'Orateur, le Canada marchera à pas de géant vers la concorde, la fraternité et l'amitié.

Il faut que le gouvernement et les députés prennent leurs responsabilités et ne laissent pas aux seuls commissions royales, comités d'étude, journalistes et commentateurs, l'occasion de réfléchir sur la question.

Il nous appartient, comme législateurs, de réfléchir sur la question. Or, durant cette session, pas dans dix mois mais dès maintenant, le gouvernement actuel qui, depuis trois ans, a montré de bonnes dispositions vis-à-vis ces problèmes difficiles, devrait créer un comité parlementaire, composé de députés de chaque côté de la Chambre, pour étudier les travaux de recherche entrepris par ces commissions, et ainsi faciliter un dialogue de bonne foi entre législateurs conscients de leurs responsabilités.

Si notre rôle consiste à entériner des déclarations faites en dehors de cette Chambre, ou préparées par les fonctionnaires des différents ministères, nous n'avons pas notre raison d'être et nous pourrions être remplacés par des robots. Or, ce n'est pas pour ça que nos ressortissants nous ont envoyés ici.

L'année 1966 est excessivement importante. Nous avons le rapport de la Commission Carter et ses conclusions que des experts sont en train d'étudier; nous venons d'entendre parler du rapport de la Commission Bélanger, de Québec, que nous n'avons pas eu l'occasion de lire, étant donné que nous ne l'avons pas encore reçu. Ce document, paraît-il, est volumineux et fort intéressant.

Il y a également le comité sur la constitution, à Québec, qui fonctionne depuis deux ans. Le gouvernement du Québec, voyant ce programme monter en bouillotte, a créé un comité sur la constitution canadienne pour